PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : **Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON**

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27-01

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUM) - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération du 28 février 2022, le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUm).

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est un document à caractère obligatoire composant le PLU, dont les orientations générales doivent faire l'objet d'un débat en Conseil métropolitain en amont de la formalisation complète du dossier (au minimum deux mois avant l'arrêt du projet).

Le PADD du PLU intercommunal permet de définir les orientations stratégiques d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur du territoire métropolitain à l'horizon 2040.

Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des grands principes énoncés à l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme.

Traduisant les valeurs et les engagements de Tours Métropole Val de Loire, les orientations du PADD soumises au débat sont les suivantes :
- un territoire en transition, qui répond à l'urgence climatique et environnementale ;
- un territoire accueillant, valorisant la proximité et le bien-vivre ensemble ;
- un territoire attentionné, qui cultive ses richesses environnementales et patrimoniales.

Ces trois orientations sont déclinées dans le document support au débat joint en annexe à la présente délibération. Elles sont issues du travail partenarial et participatif mené dans le cadre des ateliers thématiques du PLUm en 2022 et ont été synthétisées lors de la conférence des enjeux qui s'est tenue le 30 mars 2023 à l'attention de l'ensemble des conseillers métropolitains.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-2,
VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 à L.151-5 et L.153-12,
VU la délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire du 28 février 2022 prescrivant l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUm),
VU le passage en Commission Générale d'urbanisme en date du 7 septembre 2023,

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) proposées dans le cadre de l'élaboration engagée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUm).

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

M. le Maire

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	29 SEP. 2023
Date de Publication	- 2 OCT. 2023
Date de Notification	- 3 OCT. 2023

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
2 9 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27-02

OBJET : VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « A GAUCHES TOUTE ! » PROPOSE D'ETENDRE LE TARIF DE CANTINE SCOLAIRE A UN EURO, DEJA OBTENU POUR LA PREMIERE TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL, A LA DEUXIEME TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL

RAPPORTEUR: Monsieur Michel SOULAS

Aujourd'hui en France, l'inflation atteint des niveaux record et impacte durablement le pouvoir d'achat de la population.

Deux postes de dépenses en particulier sont touchés : l'alimentation et l'énergie. Les prix de l'énergie ont augmenté de 6,8 % en août 2023, après 3,7 % en juillet. Les prix de l'électricité accélèrent également nettement, en lien avec la hausse de 10 % des tarifs réglementés de l'électricité appliquée à partir du 1er août 2023. Ces augmentations ont des conséquences très lourdes sur les loyers, alors même que les APL sont rabotées et n'ont été augmentées que de 3,5% depuis 2022 quand les loyers ont augmenté de 7% dans la même période.

De même, sur un an, les prix de l'alimentation ont augmenté de 11,2 %.

Le réseau des Resto du Cœur a distribué 170 millions de repas en un an, soit 30 millions de repas supplémentaires par rapport aux 12 mois précédents. Même constat à la Croix-Rouge, où la recrudescence des demandes date de 2022 (+22% par rapport à 2021), mais se confirme cette année (+9,3% au premier semestre).

Le Secours Populaire de Saint-Pierre-des-Corps fait aussi le constat que les demandes d'aides alimentaires sur les 8 premiers mois de 2023 sont égales aux douze mois de l'année 2023. Pire encore, un sondage de l'IFOP, révélé par France-Inter le 21 septembre dernier, indique que 26% des Français ont déjà renoncé à des soins ou à des équipements médicaux pour des raisons financières. L'étude pointe notamment l'augmentation du coût de la vie et la couverture de remboursement des mutuelles et complémentaires santé.

Face à l'inflation, tous les français ne sont pas égaux. Sur un an, l'inflation a été limitée à 6,7 % pour les 10 % les plus aisés, contre 7,4 % pour les 10 % les plus pauvres. En cause, la hausse des prix des produits alimentaires, dont la part est importante dans la consommation des plus modestes. Face à la flambée des prix, mieux vaut être riche !

La détresse et l'angoisse qui envahissent un très grand nombre de familles dans notre ville sont insupportables et injustes. Elles pèsent lourdement sur les enfants qui viennent de faire leur rentrée.

Pour ces raisons, le groupe A GaucheS Toute ! propose, par ce vœu, d'étendre le tarif de cantine scolaire à un euro d'ores et déjà obtenu pour la première tranche de quotient familial, à la deuxième tranche de quotient familial, soit un coût supplémentaire pour le budget municipal de 10 164 euros (base 2022 pour un enfant par famille).

L'exposé de Monsieur SOULAS entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE,

VOTES : CONTRE 17

POUR 11 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON)

ABSTENTIONS 4 (Eloïse DRAPEAU, Christian BONNARD, Laurence LEFEVRE, Romain DANGER)

Vœu non adopté.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023
Monsieur le Maire,

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication - 2 OCT. 2023
Date de Notification

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27-03

OBJET : VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS » - DEMANDE MISE EN PLACE DE BORNES WIFI PUBLIQUES POUR UN ACCES GRATUIT A INTERNET

RAPPORTEUR: Monsieur Cyrille JEANNEAU

De nombreuses villes aujourd'hui s'équipent de hotspots afin de permettre à leurs habitants, et aux acteurs économiques de se connecter gratuitement à internet en wifi.

Ce Wifi dit territorial est installé dans des zones publiques, principalement dans des locaux délivrant des services au public (mairie, bibliothèque, etc.), dans des espaces ouverts au public (parcs, places, stades, etc.) ou encore dans des lieux particulièrement fréquentés (rues commerçantes, marchés, gares, etc.)

Les usagers potentiels de ce service sont principalement les personnes disposant d'un forfait téléphone limité en données, et en particulier les publics fragiles aux faibles ressources. Ce service peut également répondre aux besoins des personnes qui cherchent une plus grande fluidité de navigation notamment dans le cas où la connexion mobile est mauvaise.

La ville de Saint Pierre des Corps n'est pas encore équipée de cette offre à la population malgré une part importante d'habitants à faibles revenus.
Quelques espaces publics pourraient être étudiés comme points de connexion gratuits à internet.

En outre, ce type de projet pourrait permettre à la ville d'afficher dynamisme et innovation en offrant un accès facilité à de nouveaux usages et à de nouveaux services publics dans la lignée de l'offre de la ville de Tours, classée 1ère en France en la matière.

Une possibilité de financement pourrait être étudiée au titre de l'appel à projet Européen WIFI4EU (15 000 €).

Considérant les potentiels besoins de la population et des commerçants,

Considérant la nécessité de promouvoir les nouveaux services publics en ligne,

Considérant que cette initiative contribuerait à améliorer l'image de la ville,

Le Groupe J'aime Saint Pierre demande au Conseil Municipal de voter favorablement pour la mise en œuvre, à titre expérimental, d'un 1er hotspot wifi public gratuit sur la place de la mairie.

L'exposé de Monsieur Jeanneau entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE

VOTES : **POUR 30**
ABSTENTIONS 2 (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT)

Vœu adopté à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

Monsieur le Maire,

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication : 2 OCT. 2023
Date de Notification

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27 - 04

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 ALINEAS 4 ET 6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.)

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics et d'acceptation d'indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances.

Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
01/06/2023	Requalification des façades de la salle de gymnastique du Val Fleuri Lot 2 : Vitrerie	DUBOIS ALUMINIUM (37 510)	35 780.08 €
01/06/2023	Requalification des façades de la salle de gymnastique du Val Fleuri Lot 3 : Maçonnerie	CHARVAIS BOMBARD (37 210)	11 436.11 €
02/06/2023	Traitement fuite eaux pluviales	David LOISEUR (37 000)	1 233.38 €
02/06/2023	Requalification des façades de la salle de gymnastique du Val Fleuri Lot n°1 : Serrurerie	DUBOIS METAL (37 250)	69 978.55 €
05/06/2023	Remplacement de la descente eaux pluviales – immeuble 30 boulevard Viala	David LOISEUR (37 000)	759.00 €
07/06/2023	Signalétique – Espace familles	JOEL DUCHESNE (37 110)	3 036.00 €
07/06/2023	Attestation consuel – 139 bd Paul Langevin	IDR 37 (37 700)	499.20 €
07/06/2023	Réparation aspirateur dorsal des équipements sportifs	LANGLE (37 520)	316.72 €
07/06/2023	Aspirateur pour les équipements sportifs	LANGLE (37 520)	1 736.29 €
07/06/2023	Aspirateur dorsal sur batterie pour les équipements sportifs	LANGLE (37 520)	2 314.66 €
07/06/2023	Autolaveuse pour les équipements sportifs	ROTOWASH (37 540)	5 580.00 €
07/06/2023	Monobrosse pour entretien et remise en état des écoles	LANGLE (37 520)	2 332.78 €

07/06/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire Henri Wallon LOT N°12 : Plomberie – chauffage – ventilation Avenant 1 : redimensionnement des chauffages pour répondre aux normes d'économie d'énergie	AXIMA (37 390)	6 107.76 €
08/06/2023	Relamping du gymnase Val Fleuri	EIRL PRIMAULT (37 390)	30 455.32 €
09/06/2023	Vérification des installations électriques – exposition XLART	ACANTHE (37 300)	540.00 €
09/06/2023	Vérification des installations électriques – Tournoi MC DO Stade Camélinat	ACANTHE (37 300)	540.00 €
13/06/2023	Travaux pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle Stalingrad Lot n°2 : Plantation et mobilier	ANVALIA (37 190)	80 483.36 €
14/06/2023	Travaux pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle République	SN TTC (28 110)	95 080.24 €
15/06/2023	Travaux pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle Stalingrad Lot n°1 : voirie réseaux divers	COLAS France (37 390)	99 745.94 €
16/06/2023	Chariot d'entretien ménager	LANGLE (37 520)	949.38 €
19/06/2023	Travaux de câblage – Colonie de Châtelus	EQUANS (37 210)	2 780.57 €
19/06/2023	Travaux d'étanchéité des toitures terrasses de la piscine municipale Avenant 1 : le traitement du défaut de planéité du support bois du complexe d'étanchéité Avenant 2 : déduction des travaux de reprise du plafond suite à un départ de feu	ETANDEX (91 978)	3 854.36 €
23/06/2023	Achat matériel vitrine extérieure – Paul-Louis Courrier	MANUTAN COLLECTIVITES (79 074)	621.70 €
26/06/2023	Réfection des installations électriques – Maternelle Prévert	EIRL PRIMAULT (37 390)	50 784.35 €

26/06/2023	Pièces pour tondeuse Kubota	ETS BOISSEAU (37 380)	1 977.50 €
26/06/2023	Epreuve réservoir GPL	MARCEUL (37 100)	827.41 €
04/07/2023	Acquisition d'un IPHONE 14	SFR (37 000)	574.80 €
27/06/2023	Changement filtre à air du balai désherbeur de la balayeuse	MATHIEU (54 200)	870.23 €
27/06/2023	Contrat d'accompagnement pour la constitution de l'association centre social	Fédération des centres sociaux – Région Centre Val de Loire (37 300)	19 305.00 €
28/06/2023	Travaux de sécurisation du CTM Lot 3 : Contrôle d'accès et Détection intrusion Avenant 2 : prestations et badges supplémentaires	INEO CENTRE (37 390)	+ 8 556.43 €
01/07/2023	Mission de contrôle des installations de chauffage	ENERGIE ET SERVICE (37 000)	17 340.00 €
01/07/2023	Assistance au solde du contrat Dalkia	ENERGIE ET SERVICE (37 000)	5 100.00 €
05/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot 2 : Plâtrerie	TOLGA (37 260)	46 680.00 €
05/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot 3 : Menuiserie	PEYON (37 530)	90 853.75 €
05/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot 4 : Peinture	ROBIN (37 400)	34 249.70 €
06/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot n°1 : Maçonnerie – gros oeuvre	CHARVAIS BOMBARD (37 210)	71 791.34 €
10/07/2023	Organigramme clés – Groupe scolaire H.Wallon	LEGALLAIS (37 700)	3 737.80 €

11/07/2023	Pose de stores – groupe scolaire Line Porcher	STORES DE FRANCE (37 510)	5 898.00 €
13/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot 5 : Electricité	CRESPIN (37 190)	29 764.02 €
13/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot 6 : Plomberie – sanitaire - ventilation	CRESPIN (37 190)	39 178.79 €
19/07/2023	Prestations d'expert d'assuré suite aux émeutes	EXPERTISES GALTIER (44 240)	Honoraires de 5% sur indemnité TTC sans être inférieures à 3 314.40 € TTC
21/07/2023	Délivrance de cours d'arts plastiques	Morgane ARCENT (37 700)	Taux horaire de 55 € TTC
04/08/2023	Traitement des escaliers de la bibliothèque municipale pour respecter les normes d'accessibilité	DORDOIGNE (37 270)	3 045.06 €
04/08/2023	Traitement des escaliers du gymnase Despouy pour respecter les normes d'accessibilité	DORDOIGNE (37 270)	7 368.07 €
04/08/2023	Traitement des escaliers de l'école Line Porcher	DORDOIGNE (37 270)	3 258.04 €
04/08/2023	Traitement de l'escalier extérieur de la piscine	DORDOIGNE (37 270)	1 542.48 €
04/08/2023	Traitement des escaliers des locaux associatifs Viala pour respecter les normes d'accessibilité	DORDOIGNE (37 270)	3 298.82 €
04/08/2023	Remplacement de grille – groupe scolaire Line Porcher	RASQUIER VALLIOT (37 330)	3 948.00 €
04/08/2023	Achat de matériels pour le garage	IGOL (37 510)	2 631.74 €
23/08/2023	Transport des élèves vers la piscine et le dojo	TOURAINE EXCURSIONS (37 300)	101.80 € la demi-journée

28/08/2023	Requalification des façades de la salle de gymnastique du Val Fleuri Lot 3 : Maçonnerie Avenant 1 : nécessité de refaire le réseau suite à la découverte d'un réseau d'eaux pluviales en cours de chantier	CHARVAIS BOMBARD (37 210)	+ 7 504.70 €
11/09/2023	Fourniture et pose d'un film adhésif sur un véhicule de la police municipale	TOURS ENSEIGNES (37 700)	1 476.00 €
11/09/2023	Remplacement des piétements des plonges de l'office et des grilles caillebotis existantes	RASQUIER VALLIOT (37 330)	2 766.00 €
12/09/2023	Acceptation de l'offre de règlement suite à l'incendie du club house du 01/06/2023 – ASA – boulevard Jean Jaurès	GROUPAMA (45 166)	8 966.46 € (indemnité immédiate)

L'exposé de M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du compte-rendu de la délégation accordée en application des alinéas 4 et 6 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication - 2 OCT. 2023
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

Le Maire,

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27-05

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DES L'ARTICLES L2121-29 et L.2122-22 ALINEA 20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 24 septembre 2020 N° 2020-217, il a été donné délégation au Maire en matière de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :

Date	Objet	Organisme prêteur	Montant en € TTC
03/07/2023	Convention ligne de trésorerie	Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou	1 200 000 €

L'exposé de M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 20 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	29 SEP. 2023
Date de Publication	- 2 OCT. 2023
Date de Notification	

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I. & L.)

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27 - 6

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Lors du conseil municipal du 8 septembre 2021, une commission d'appel d'offres permanente avait été désignée par délibération N° 2021-108.

Suite à démission et nouvelle délibération en date du 06 avril 2022, le conseil municipal a procédé à l'élection actualisée des membres de cette commission permanente.

Pour rappel, afin d'assouplir la gestion de la procédure des marchés publics, il a été proposé de désigner une commission d'appel d'offres pour l'ensemble des marchés passés selon une

procédure formalisée dont la valeur estimée est supérieure ou égale aux seuils européens, conformément à l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales.

Cette commission d'appel d'offres permanente, désignée pour la durée du mandat, est présidée par Monsieur le Maire, Président de droit, ou son représentant, Monsieur le Premier Adjoint.

L'exposé de Monsieur le Maire étant entendu,

Vu l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de la personne habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales précisant qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'élection en son sein de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Sur décision unanime du conseil municipal, il a été décidé d'élire les membres de la commission à mains levées.

Le Conseil Municipal proclame les élus suivants :

5 Titulaires :	**5 Suppléants :**
- Alain GARCIA	- Jeanine METAIS
- Régis DUROUCHOUX	- Eloïse DRAPEAU
- Stéphane AUDUSSEAU	- Amin BRIMOU
- Michel SOULAS	- Sylvie LENOBLE
- Anis GUELMAMI	- Nabil BENZAIT

Pour constituer avec Monsieur le Maire, Président de droit, ou son représentant Monsieur le 1er Adjoint, la commission d'appel d'offres permanente susvisée.

VOTES : **POUR** **31**
ABSTENTION **1 (Béatrice GROSLERON)**

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication : - 2 OCT. 2023
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

Pour le Maire et par délégation,

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : **Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON**

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27 -07

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Considérant la démission de son poste de Madame Maoya DRICI – KOUBA, conseillère municipale au 15 septembre 2023, le conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Sylvie LENOBLE en qualité de conseillère municipale,

Considérant la démission de son poste de Madame Claude LALA, conseillère municipale au 25 septembre 2023, le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Anis GUELMAMI en qualité de conseiller municipal,

Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la composition des commissions.

Il vous est proposé la répartition suivante par commission présentée dans le tableau joint en annexe.

Après débat, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **d'APPROUVER** la composition des commissions présentée dans le tableau.

Cette délibération abroge la délibération N° 2022-107 du Conseil Municipal du 3 octobre 2022.

VOTES :	**POUR**	**29**
	ABSTENTIONS	**3 (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROLESRON)**

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, 27/09/2023

Le Maire,

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication : - 2 OCT. 2023
Date de Notification

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - CM DU 27 SEPTEMBRE 2023

COMMISSION	Noms				Membres
Commission Finances	Olivier Conte	Amin Brimou	Gilles Frémont	Alain Garcia	12 membres
	Christian Bonnard	Mickael Chapeau	Romain Danger	Michel Soulas	
	Cédric Rosmorduc	Cyrille Jeanneau	Béatrice Grosleron	Nabil Benzait	
Commission Ressources Humaines	Eloïse Drapeau	Mickael Chapeau	Amin Brimou	Gilles Frémont	12 membres
	Alain Garcia	Olivier Conte	Régis Durouchoux	Cédric Rosmorduc	
	Cyrille Jeanneau	Béatrice Grosleron	Mohamed BENBEDRA	Nabil Benzait	
Commission culture et communication	Mickael Chapeau	Olivier Conte	Gamze Ak	Amin Brimou	12 membres
	Eloise Drapeau	Régis Durouchoux	Laurence Lefevre	Laëtitia Allyasbgran-Quintard	
	Sylvie Lenoble	**Anis GUELMAMI**	Béatrice Grosleron	Nabil Benzait	
Commission Sports et festivités	Olivier Conte	Mickael Chapeau	Mukerem Ak	Alain Delanchy	12 membres
	Romain Danger	Christophe De Amorim	Alain Garcia	Michel Soulas	
	Mohamed Benbedra	**Anis GUELMAMI**	Béatrice Grosleron	Fatiha Kendri	
Commission urbanisme et dynamisme économique	Marion Persiani	Christian Bonnard	Mukerem Ak	Alain Garcia	12 membres
	Christophe De Amorim	Jeanine Metais	Stéphane Audusseau	Catherine Bonneau	
	Cédric Rosmorduc	Cyrille Jeanneau	Béatrice Grosleron	Fatiha Kendri	
Commission environnement, Services Techniques	Marion Persiani	Christian Bonnard	Olivier Conte	Stéphane Audusseau	12 membres
	Eloise Drapeau	Alain Garcia	Amin Brimou	**Sylvie Lenoble**	
	Catherine Bonneau	Cyrille Jeanneau	Béatrice Grosleron	Nabil Benzait	
Commission Petite enfance, parentalité et citoyenneté et politique de la ville	Eloise Drapeau	Amin Brimou	Jeanine Metais	Pascaline Daumain	12 membres
	Régis Durouchoux	Samira Mokadem	Stéphane Audusseau	**Sylvie Lenoble**	
	Michel Soulas	**Anis GUELMAMI**	Béatrice Grosleron	Fatiha Kendri	
Commission Jeunesse, education et engagements	Amin Brimou	Eloise Drapeau	Gamze Ak	Jeanine Métais	12 membres
	Olivier Conte	Pascaline Daumain	Mickael Chapeau	Laetitia Allyasbgran-Quintard	
	Michel Soulas	**Anis GUELMAMI**	Béatrice Grosleron	Nabil Benzait	
Commission sécurité et prévention	Alain Garcia	Olivier Conte	Eloise Drapeau	Amin Brimou	12 membres
	Mukerem Ak	Stéphane Audusseau	Jeanine Metais	Cédric Rosmorduc	
	Laetitia Allyasbgran-Quintard	Cyrille Jeanneau	Béatrice Grosleron	Fatiha Kendri	
Commission santé	Alain Delanchy	Jeanine Metais	Olivier Conte	Eloise Drapeau	12 membres
	Laurence Lefèvre	Annick Volatiana	Romain Danger	Catherine Bonneau	
	Mohamed Benbedra	**Anis GUELMAMI**	Béatrice Grosleron	Fatiha Kendri	

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 06 27 – 08

OBJET : ADHESION A UNE PLATEFORME DE VENTE ET ACHATS AUX ENCHERES - AGORASTORE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le code général de collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal du 19/05/2021 N° 2021- 50,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 22 août 2023,
Vu l'avis de la commission des Finances en date du 20/09/2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **De mettre en place** une procédure de vente et d'achat de matériels et objets propriétés de la Commune ou à devenir,
- **D'approuver l'adhésion** à la plate-forme de vente aux enchères « Agorastore » selon les projets de conventionnement annexés à la présente note
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes de vente correspondants,
- **De faire approuver** par le Conseil Municipal toute vente supérieure à 10 000 €,
- **De préciser** que les recettes seront imputées au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits de cessions d'immobilisation) et article 7788 (produits exceptionnels divers) du budget,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats afférents avec AGORASTORE ainsi que toutes pièces nécessaires à son application.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication - 2 OCT. 2023
Date de Notification 29 SEP. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27 Septembre 2023

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I. & L.)

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27-09

OBJET : TRANSFERT DES BIENS MOBILIERS DU SERVICE DES ESPACES VERTS DE SAINT PIERRE DES CORPS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-2 et L.5217-5,

Vu le décret n°2017-352 du 20 mars 2017 publié au Journal Officiel du 21 mars 2017 prononçant la transformation de la Communauté urbaine Tour(s)plus en Tours Métropole Val de Loire,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 18 décembre 2017 qui a déterminé les principes pour le transfert en pleine propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens mobiliers et immobiliers qui appartenaient aux communes et qui sont nécessaires à l'exercice des compétences transférées,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 juin 2018 N° 2018-69 actant la convention de coopération entre la ville de Saint-Pierre-des-Corps et Tours Métropole Val de Loire portant sur la gestion des services relevant des compétences transférées,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 24 septembre 2018 décidant d'intégrer en pleine propriété dans son patrimoine un ensemble de biens issus de l'actif de la commune de Saint Pierre des Corps,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 juin 2023 N° 2023 06 28-14 décidant du transfert de personnel des services espaces verts et serres municipales à Tours Métropole Val de Loire au 1er juillet 2023,

Vu la note de présentation.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le transfert des biens mobiliers du service des espaces verts de la commune de Saint Pierre des Corps tels que listés en annexe

- **DIT QUE** ledit transfert est réalisé à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucuns droit, salaire ou honoraires ;

- **DIT QUE** les frais de rédaction d'acte éventuels sont pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTES : POUR 31
ABSTENTION 1 (Béatrice GROSLERON)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	29 SEP. 2023
Date de Publication	- 2 OCT. 2023
Date de Notification	- 3 OCT. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 29/09/2023
Le Maire,

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I. & L.)

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

ETAT D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2023 - SAINT-PIERRE-DES-CORPS

TYPE DE MATERIEL	MODELE	Numéro de série	Année de livraison	Valeur Brute Achat	Durée d'amortiss.	Amortissement réalisé au 31/12/2022	Amortissement réalisé 2023	Valeur nette au 31/12/2023	N°INV.	Imputa°
RENAULT AVEC KIT ATTELAGE 4CV imm. 2728 XB 37	Kangoo 15D55	VF1KCE9EF32656795	16/11/2004	10 739,24	10	10 739,24	0,00	0,00	AUT0000002849	2182
Renault 7CV imm.1011VW 37	Kangoo	VF1FCOAAF21056483	12/11/1999	11 287,69	10	11 287,69	0,00	0,00	AUT0000000411	2182
Ford Transit benne blanc 8 CV imm.3672WR37	D2FAPA	WFOAXXGBFA1G66675	20/06/2003	17 405,00	10	17 405,00	0,00	0,00	AUT0000002568	2182
CHASSIS 2 ESSIEUX SUSPENSION SUR RENAULT imm. AK762YV	MASTER BENNE	VF1UDC2G642131819	13/03/2010	26 096,72	10	26 096,72	0,00	0,00	AUT0000004148	2182
Vigil batterie sur Renault Maxity équipé benne alu et hayon élévateur à colonne			01/01/2012	299,00	1	299,00	0,00	0,00	AUT0000004606	2182
Benne alu RCI pour porteur Maxity	11050800	VF6SGFF24B2122855	09/11/2011	19 220,70	10	19 220,70	0,00	0,00	AUT0000004489	2182
Renault BENNE imm. BV520WB	MAXITY		28/07/2011	24 492,93	10	24 492,93	0,00	0,00	AUT0000004430	2182
CHASSIS 2 ESSIEUX SUSPENSION SUR RENAULT imm. BV843HJ	MASTER BENNE	VF1VBU4A145480973	17/11/2011	26 096,72	10	26 096,72	0,00	0,00	AUT0000004497	2182
CHASSIS 2 ESSIEUX SUSPENSION SUR RENAULT imm. AW612FZ	MASTER BENNE	VF1UDC2G642816530	09/09/2010	25 953,20	10	25 953,20	0,00	0,00	AUT0000004215	2182
Fourgon Peugeot 330MH imm. 7081 XK 37	BOXER	VF3ZBAMNB17780640	11/05/2006	20 786,48	10	20 786,48	0,00	0,00	AUT0000003119	2182
Renault imm. 7032 XK 37	MASTER BENNE	VF1UDCJK535337639	26/04/2006	31 487,40	10	31 487,40	0,00	0,00	AUT0000003113	2182
CITROËN imm. 3363 XB 37	BERLINGO	VF7GBHFXB94145480	16/11/2004	10 465,32	10	10 465,32	0,00	0,00	AUT0000002842	2182
CHARIOT ELEVATEUR TRIPLEX KOMATSU	FB15M-2R	F14016R02850	01/01/2012	19 734,00	10	19 734,00	0,00	0,00	AUT0000004736	2182
REMORQUE MECANOREM VERSION MP20 imm. 7862XV 37	RPRE1600	VHTMP16CL70001259	25/10/2007	5 860,40	10	5 860,40	0,00	0,00	AUT0000003479	2182
ARROSEUSE CUVE 1000L POMPE HONDA WX15 ATTELAGE REGLABLE imm. 640YE37	4DTR160160	813400	06/02/2009	3 099,53	10	3 099,53	0,00	0,00	AUT0000003837	2182
TONDEUSE AUTOPORTEE KUBOTA	F3890	30444	25/06/2020	24 797,94	10	4 958,00	2 479,00	17 360,94	AUT0000007041	2182
REMORQUE PLATEAU BASCULANT ERDE 250X150X10 PTC 750KG imm. FN-853-DK	PLM50	VJW001307KS OOOO79	14/12/2019	2 259,86	10	675,00	225,00	1 359,86	AUT0000006841	2182
TONDEUSE KUBOTA AVEC BAC ET COUPE RAMASSAGE , COUPE EJECTION ARRIERE	F3890	12061	02/03/2017	38 181,25	10	19 090,00	3 818,00	15 273,25	AUT0000005887	2182
BARRE A FLEAUX TONDEUSE AUTOPORTEE MUTHING	MU-FM140	3109018	06/02/2009	4 781,61	10	4 781,61	0,00	0,00	AUT0000003836	2182
ORDINATEUR PORTABLE LENOVO	THINK PAD E15 GEN 2	PF3MBLF1	02/12/2022	562,80	5	0,00	112,00	450,80	AUT0000007284	2183
ORDINATEUR TINY LENOVO	M75Q GEN 2 RYZEN 3 PRO-5350GE	PC2CGDQT	15/06/2022	510,00	5	0,00	102,00	408,00	AUT0000007284	2183

Finances YH
01/09/2023

TYPE DE MATÉRIEL	MODELE	Numéro de série	Année de livraison	Valeur Brute Achat	Durée d'amortiss.	Amortissement réalisé au 31/12/2022	Amortissement réalisé 2023	Valeur nette au 31/12/2023	N°INV.	Imputa°
ORDINATEUR TINY LENOVO	M75Q GEN 2 RYZEN 3 PRO-5350GE	PC2CGDR6	15/06/2022	510,00	5	0,00	102,00	408,00	AUT0000007284	2183
ORDINATEUR TINY LENOVO	M75Q GEN 2 RYZEN 3 PRO-5350GE	PC2CGDT6	15/06/2022	510,00	5	0,00	102,00	408,00	AUT0000007284	2183
ORDINATEUR TINY LENOVO	M75Q GEN 2 RYZEN 3 PRO-5350GE	PC2CGDTB	15/06/2022	510,00	5	0,00	102,00	408,00	AUT0000007284	2183
ORDINATEUR TINY LENOVO	M75Q GEN 2 RYZEN 3 PRO-5350GE	PC2CGDSC	15/06/2022	510,00	5	0,00	102,00	408,00	AUT0000007284	2183
DEBROUSSAILLEUSE A BATTERIE STIHL + 3 BATTERIES AP500S + 1 MULTICHARGEUR	FSA135	534766658	31/03/2023	2 039,86	10	0,00	0,00	2 039,86	AUT0000007527	2188
SOUFFLEUR A DOS STIHL	BR700	534757031	15/10/2022	750,16	10	0,00	75,00	675,16	AUT0000007372	2188
DEBROUSSAILLEUSE A DOS STIHL	FS410 CM	190303589	26/11/2021	727,50	10	72,00	72,00	583,50	AUT0000007221	2188
DEBROUISSAILLEUSE AUTOPORTEE GRILLO	10AWD27	696708	18/11/2020	12 607,02	10	2 520,00	1 260,00	8 827,02	AUT0000007023	2188
COMPRESSEUR A AIR LACME 5.5CV 400V 35M3/H	WM35/270	160900	23/11/2019	1 599,48	15	477,00	159,00	963,48	AUT0000006825	2188
DEBROUSSAILLEUSE RECIPROCATOR SARP	VS272SCA	TW03102	06/02/2019	624,00	10	186,00	62,00	376,00	AUT0000006634	2188
DEBROUSSAILLEUSE RECIPROCATOR SARP	VS272WCA	TW04716	06/02/2019	735,00	10	219,00	73,00	443,00	AUT0000006634	2188
MOTOBINEUSE HONDA	F506 FEC	FZBE3000860	06/02/2019	1 944,00	10	582,00	194,00	1 168,00	AUT0000006634	2188
MICROBINEUSE HONDA	FG205 DET	FABF-1214018	06/02/2019	812,16	10	243,00	81,00	488,16	AUT0000006634	2188
TRONCONNEUSE A BATTERIE PELLENC AVEC 1 BATTERIE	SELION M12	51RJ01268	06/02/2019	786,25	10	234,00	78,00	474,25	AUT0000006634	2188
SYSTEME REGUL PH EAU POMPE ET INJECTEUR			06/02/2019	9 583,32	10	2 874,00	958,00	5 751,32	AUT0000006643	2188
SOUFFLEUR A DOS STIHL	BR 700	514406430	14/12/2018	639,20	10	252,00	63,00	324,20	AUT0000006624	2188
TONDEUSE KUBOTA	W821PRO	83736	14/12/2018	1 521,84	10	608,00	152,00	761,84	AUT0000006616	2188
DEBROUSSAILLEUSE RECIPROCATOR SARP	VS272WCA	TW04676	02/10/2018	735,00	10	292,00	73,00	370,00	AUT0000006561	2188
MEULEUSE D'ANGLE HILTI AVEC 2 BATTERIES B22/5,2 ET CHARGEUR	AG125-A22	2109982	02/08/2018	958,80	10	380,00	95,00	483,80	AUT0000006404	2188
DESHERBEUR THERMIQUE RIPAGREEN			28/06/2018	2 808,00	10	1 120,00	280,00	1 408,00	AUT0000006333	2188
SOUFFLEUR PELLENC AVEC BATTERIE ULIB1100	AIRION 2	57R01310	24/02/2018	702,60	10	281,00	70,00	351,60	AUT0000006126	2188
BATTERIE ET CHARGEUR PELLENC	ULIB1100	56N001588	24/02/2018	1 609,42	10	643,00	161,00	805,42	AUT0000006126	2188
PULVERISATEUR BERTHOUD 19L SUR CHARIOT	VERMOREL 3000 ELEC	102139	01/02/2018	932,45	10	372,00	93,00	467,45	AUT0000006107	2188

TYPE DE MATÉRIEL	MODELE	Numéro de série	Année de livraison	Valeur Brute Achat	Durée d'amortiss.	Amortissement réalisé au 31/12/2022	Amortissement réalisé 2023	Valeur nette au 31/12/2023	N°INV.	Imputa°
TAILLE HAIES A BATTERIE PELLENC	HELION COMPACT 2	54Q07224	07/06/2017	586,04	10	290,00	58,00	238,04	AUT0000006083	2188
DESHERBEUR DE CHEMIN LIPCO 120051	WP75	A12165	01/02/2017	3 744,00	10	1 870,00	374,00	1 500,00	AUT0000005876	2188
PORTE OUTILS RAPID MOTEUR ROBIN 9CV + 2 R	MONDO	10011831	01/02/2017	7 884,00	10	3 940,00	788,00	3 156,00	AUT0000005875	2188
DESHERBEUR MECANIQUE NIMOS	MOSQUITO	XL9MUGTWOGO 135042	06/09/2016	5 052,00	10	3 030,00	505,00	1 517,00	AUT0000005727	2188
TONDEUSE HONDA	HRH536	MZBU8400697	25/06/2016	1 876,25	10	1 122,00	187,00	567,25	AUT0000005721	2188
TONDEUSE HONDA	HRH536	MZBU8400573	25/06/2016	1 876,25	10	1 122,00	187,00	567,25	AUT0000005721	2188
DEBROUSSAILLEUSE A DOS HONDA 35 CM3	UMK 435 UE	HALF1157056	25/06/2016	530,11	10	288,00	48,00	194,11	AUT0000005721	2188
DESHERBEUR MECANIQUE NIMOS	MOSQUITO	XL9MUGTWOF0 135103	13/10/2015	4 992,00	10	3 493,00	499,00	1 000,00	AUT0000005461	2188
BATTERIE ET CHARGEUR PELLENC	ULIB1100	56N00308	11/02/2015	1 698,60	10	1 183,00	169,00	346,60	AUT0000005077	2188
SECATEUR PELLENC AVEC BATTERIE ULIB 200	TREELION M45	32N00861	24/10/2014	1 704,30	10	1 360,00	170,00	174,30	AUT0000005092	2188
TAILLE HAIES A BATTERIE PELLENC	HELION UNIVERSAL	54K00232	22/10/2011	586,04	15	429,00	39,00	118,04	AUT0000004477	2188
TRONCONNEUSE A BATTERIE PELLENC TELESC. + BATTERIE ULIB700	SELION	51J21270	22/10/2011	2 308,28	15	1 683,00	153,00	472,28	AUT0000004476	2188
DESHERBEUSE THERMIQUE INFRAROUGE	HIT75		10/11/2010	3 866,35	15	3 084,00	257,00	525,35	AUT0000004313	2188
DEBROUSSAILLEUSE RECIPROCATOR ZENOAH	SGCZ2600DL	142590720	06/08/2010	985,07	15	786,00	65,50	133,57	AUT0000004208	2188
DEBROUSSAILLEUSE A ROUE 70 CM	OREC	XJ09F00158	06/08/2010	3 600,00	15	2 880,00	240,00	480,00	AUT0000004211	2188
SOUFFLEUR A DOS STIHL	BR600	278485323	30/07/2009	699,00	15	598,00	46,00	55,00	AUT0000003892	2188
COUPE BORDURES 5CV HONDA SAELEN	KS240	907003	30/07/2009	1 178,06	15	1 014,00	78,00	86,06	AUT0000003890	2188
		TOTAL		**411 440,20**		**322 055,94**	**15 006,50**	**74 377,76**		

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.

Nombre de conseillers élus : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27 – 10

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION POUR GOUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment les articles L 1414-3-II et L 5211-10,
Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 et l'article L 2124-2 du Code de la commande publique,
Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 17 mars 2023 accordant délégation au Bureau,

Vu le courriel en date du 14 juin 2023, par lequel le service gestionnaire des achats, marchés publics de Tours Métropole Val de Loire sollicite différentes communes pour connaître leur intérêt à participer à un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de carburant en vrac pour alimenter les cuves de stockage des sites communaux et métropolitains,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 22/08/2023,
Vu l'avis de la commission Finances en date du 20/09/2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **D'adhérer** au groupement de commande citée en objet,
- **D'accepter** que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commande,
- **D'adopter** la convention qui définit les modalités de fonctionnement de ce groupement de la commande, telle que jointe en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous actes et documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication - 2 OCT. 2023
Date de Notification - 3 OCT. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27 Septembre 2023

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I. & L.)

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 06 27 – 11

OBJET : APPROBATION DES MONTANTS DEFINITIFS 2023 DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le code général de collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil métropolitain du 12/12/2022 portant sur le montant provisoire des attributions de compensation 2023, notifié le 6 janvier 2023,
Vu le rapport annuel de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 13 février 2023, et qui nous a transmis son rapport annuel 2023 en date du 27 mars 2023, adopté en conseil municipal le 16 mai 2023 par délibération N° 2023 05 16-20,
Vu la délibération du conseil métropolitain du 26/06/2023 permettant de fixer les attributions de compensation définitives revenant aux communes de son territoire,

Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération et les montants concernant Saint Pierre des Corps correspondent bien aux inscriptions budgétaires 2023,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Les montants définitifs et notifiés à la commune de Saint-Pierre-des-Corps sont les suivants :

Allocation compensatrice (AC) de Fonctionnement à verser à Saint-Pierre-des-Corps, pour un montant de : 8 025 305.35 euros

Contribution d'Investissement à verser à la Métropole pour un montant de : 900 000 euros

En application des dispositions du point V 1° bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), les conditions de révision du montant de l'attribution de compensation doivent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **De proposer aux membres du conseil municipal de valider** les attributions de compensation définitives conformément à la délibération du conseil métropolitaine du 26 juin 2023.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	29 SEP. 2023
Date de Publication	- 2 OCT. 2023
Date de Notification	- 3 OCT. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27 Septembre 2023

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'interieur
037-243700754-20230626-C_23_06_26_010-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2023
Date de publication / notification : 28/06/2023

Attribution de compensation de fonctionnement *(montant positif = dépense / mandat TMVL montant négatif = recette / titre TMVL)*			Rappel échéancier AC positives provisoires de janv. à juil. 2023 (c=a*7/12)	Rappel échéancier AC provisoires négatives d'avril (c=a*2/3)	Echéancier AC positives définitives de aout à nov. 2023 (d=(b-c)/5)	Echéancier AC positives définitives de dec. 2023 (e=b-c-4d)	Echéancier AC définitives négatives de nov. 2023 (g=d)
Communes	Rappel AC provisoires (a)	**AC définitives (b)**					
Ballan-Miré	525 423,37	**525 423,37**	306 496,96	0,00	43 785,28	43 785,29	0,00
Berthenay	-42 343,63	**-42 343,63**	0,00	-28 229,08	0,00	0,00	-14 114,55
Chambray-lès-Tours	4 682 536,53	**4 682 536,53**	2 731 479,66	0,00	390 211,37	390 211,39	0,00
Chanceaux s/ choisille	108 542,74	**108 542,74**	63 316,61	0,00	9 045,23	9 045,21	0,00
Druye	99 426,36	**99 426,36**	57 998,71	0,00	8 285,53	8 285,53	0,00
Fondettes	295 179,87	**295 179,87**	172 188,24	0,00	24 598,33	24 598,31	0,00
Joué les Tours	7 843 547,09	**7 840 843,73**	4 575 402,44	0,00	653 088,26	653 088,25	0,00
La Membrolle s/ choisille	-18 420,08	**-18 420,08**	0,00	-12 280,06	0,00	0,00	-6 140,02
La Riche	569 488,08	**569 488,08**	332 201,38	0,00	47 457,34	47 457,34	0,00
Luynes	15 731,34	**15 731,34**	9 176,65	0,00	1 310,94	1 310,93	0,00
Mettray	102 277,02	**111 277,02**	59 661,63	0,00	10 323,08	10 323,07	0,00
Notre Dame d'Oé	277 204,67	**268 204,67**	161 702,73	0,00	21 300,39	21 300,38	0,00
Parcay Meslay	760 101,35	**760 101,35**	443 392,46	0,00	63 341,78	63 341,77	0,00
Rochecorbon	454 915,04	**450 123,27**	265 367,13	0,00	36 951,23	36 951,22	0,00
St Avertin	1 794 122,84	**1 794 122,84**	1 046 571,68	0,00	149 510,23	149 510,24	0,00
Saint Cyr sur Loire	1 872 227,79	**1 872 227,79**	1 092 132,86	0,00	156 018,99	156 018,97	0,00
St Etienne de Chigny	-60 230,27	**-60 230,27**	0,00	-40 153,52	0,00	0,00	-20 076,75
St Genouph	-34 352,66	**-34 352,66**	0,00	-22 901,78	0,00	0,00	-11 450,88
St Pierre des Corps	8 025 305,35	**8 025 305,35**	4 681 428,15	0,00	668 775,44	668 775,44	0,00
Savonnières	129 963,36	**129 963,36**	75 811,96	0,00	10 830,28	10 830,28	0,00
Tours	15 294 638,22	**15 294 638,22**	8 921 872,33	0,00	1 274 553,18	1 274 553,17	0,00
Villandry	4 640,74	**4 640,74**	2 707,11	0,00	386,73	386,71	0,00
Total	42 699 925,12	**42 692 429,99**	24 998 908,69	-103 564,44	**3 569 773,61**	**3 569 773,50**	**-51 782,20**

Attribution de compensation d'investissement					
(montant positif = recette / titre TMVL)					
Communes	Rappel AC provisoires (a)	**AC définitives (b)**	Echéancier AC provisoires avril 2023 (c=a/3)	Echéancier AC provisoires juillet 2023 (d=a/3)	Echéancier AC définitives nov. 2023 avec ajustement (e=b-c-d)
Ballan-Miré	350 000,00	350 000,00	116 666,67	116 666,67	116 666,66
Berthenay	88 978,64	88 978,64	29 659,55	29 659,55	29 659,54
Chambray-lès-Tours	850 000,00	850 000,00	283 333,33	283 333,33	283 333,34
Chanceaux s/ choisille	125 000,00	125 000,00	41 666,67	41 666,67	41 666,66
Druye	63 000,00	63 000,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Fondettes	1 003 000,00	1 003 000,00	334 333,33	334 333,33	334 333,34
Joué les Tours	1 700 000,00	1 000 000,00	566 666,67	100 000,00	333 333,33
La Membrolle s/ choisille	250 000,00	250 000,00	83 333,33	83 333,33	83 333,34
La Riche	500 000,00	500 000,00	166 666,67	166 666,67	166 666,66
Luynes	150 833,00	150 833,00	50 277,67	50 277,67	50 277,66
Mettray	85 000,00	85 000,00	28 333,33	28 333,33	28 333,34
Notre Dame d'Oé	59 666,72	59 666,72	19 888,91	19 888,91	19 888,90
Parcay Meslay	300 000,00	300 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Rochecorbon	400 000,00	400 000,00	133 333,33	133 333,33	133 333,34
St Avertin	550 000,00	550 000,00	183 333,33	183 333,33	183 333,34
Saint Cyr sur Loire	1 141 250,00	1 141 250,00	380 416,67	380 416,67	380 416,66
St Etienne de Chigny	35 000,00	35 000,00	11 666,67	11 666,67	11 666,66
St Genouph	67 041,32	67 041,32	22 347,11	22 347,11	22 347,10
St Pierre des Corps	760 000,00	900 000,00	253 333,33	253 333,33	393 333,34
Savonnières	110 000,00	110 000,00	36 666,67	36 666,67	36 666,66
Tours	3 600 000,00	3 600 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Villandry	34 000,00	34 000,00	11 333,33	11 333,33	11 333,34
Total	12 222 769,68	**11 662 769,68**	4 074 256,57	3 607 589,90	**3 980 923,21**

NB : Le 2ème versement de juillet 2023 de Joué les Tours est minoré pour tenir compte du montant de l'AC définitive.

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Mickaël CHAPEAU	**procuration à Olivier CONTE**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27– 12

OBJET : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu le Code général des collectivités territorial,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget primitif 2023 voté en séance du 22 mars 2023,
Vu la décision modificative n°1 votée par l'assemblée délibérante en date du 16 mai 2023,
Vu la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires en lien avec l'exécution et la vie du budget principal 2023,
Vu la note de présentation adressée à l'ensemble des conseillers municipaux,
Vu l'avis de la commission finances du 20 septembre 2023.

L'exposé de Monsieur Conte entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la décision modificative n°2 telle qu'annexée à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les démarches permettant sa prise en considération

VOTES : **POUR 21**
CONTRE 2 (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT)
ABSTENTIONS 9 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLERON)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

Monsieur le Maire

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication - 2 OCT. 2023
Date de Notification

PRÉFECTURE
LOIRET-LOIRE
2023
COURRIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023
DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement dépenses

Enveloppe budgétaire		Imputation			Montant
		chap.	Nature	Fonc.	
10034	Dépenses imprévues	022	022	01	12 291,69 €
sous-total dépenses réelles de fonctionnement					**12 291,69 €**
1710	*Amortissement des frais d'études - ZAC Gare n° inventaire AUT0000006248*	*042*	*6811*	*01*	*108,00 €*
1710	*Amortissement des frais d'études - Requalification rue Marcel Cachin n° inventaire AUT0000006685*	*042*	*6811*	*01*	*21 307,20 €*
sous-total dépenses d'ordre de fonctionnement					**21 415,20 €**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					**33 706,89 €**

Fonctionnement recettes

Enveloppe budgétaire		Imputation			Montant
		chap.	Nature	Fonc.	
26173	Participation TMVL gymnase Martin Nadaud - modification imputation	70	70876	411	-25 875,00 €
27236	Participation TMVL gymnase Martin Nadaud - modification imputation	74	74751	411	25 875,00 €
1683	Mandats annulés sur exercices antérieurs - Remboursement facture chauffage 2022 par Dalkia	77	773	020	33 706,89 €
sous-total recettes réelles de fonctionnement					**33 706,89 €**
					0,00 €
sous-total recettes d'ordre de fonctionnement					**0,00 €**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT					**33 706,89 €**

Investissement dépenses

Enveloppe budgétaire		Imputation			Montant
		chap.	Nature	Fonc.	
24978	Travaux extension gr. scolaire H. Wallon - sociétés SARTOR et SMAC sur marchés 22.60 et 22.61	23	2313	212	-16 798,86 €
18526	Travaux extension gr. scolaire H. Wallon - avances forfaitaires sociétés SARTOR et SMAC sur marchés 22.60 et 22.62	23	238	020	16 798,86 €
1852	Travaux requalification façades gymnase Val Fleuri marché 23.01	23	2313	411	-3 498,93 €
18526	Travaux requalification façades gymnase Val Fleuri - avance forfaitaire société DUBOIS METAL sur marché 23.01	23	238	020	3 498,93 €
4412	Dépenses imprévues	020	020	01	21 415,20 €
sous-total dépenses réelles d'investissement					**21 415,20 €**

19607	Remboursement avance forfaitaire société SARTOR - marché 22.60 extension gr. scolaire H. Wallon	041	2313	01	12 900,00 €
19607	Remboursement avance forfaitaire société SMAC - marché 22.61 extension gr. scolaire H. Wallon	041	2313	01	3 898,86 €
19607	Remboursement avance forfaitaire versée en 2022 société TUNZINI - marché 22.14 réaménagement crèche Pataploum	041	2313	01	4 191,37 €
19607	Remboursement avance forfaitaire société DUBOIS METAL - marché 23.01 requalification façades gymnase Val Fleuri	041	2313	01	3 498,93 €
sous-total dépenses d'ordre d'investissement					**24 489,16 €**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					**45 904,36 €**

Investissement recettes

Enveloppe budgétaire		Imputation			Montant
		chap.	Nature	Fonc.	
					0,00 €
sous-total recettes réelles d'investissement					**0,00 €**
15386	Remboursement avance forfaitaire société SARTOR - marché 22.60 extension gr. scolaire H. Wallon	041	238	01	12 900,00 €
15386	Remboursement avance forfaitaire société SMAC - marché 22.61 extension gr. scolaire H. Wallon	041	238	01	3 898,86 €
15386	Remboursement avance forfaitaire versée en 2022 société TUNZINI - marché 22.14 réaménagement crèche Pataploum	041	238	01	4 191,37 €
15386	Remboursement avance forfaitaire société DUBOIS METAL - marché 23.01 requalification façades gymnase Val Fleuri	041	238	01	3 498,93 €
4431	Amortissement des frais d'études - ZAC Gare n° inventaire AUT0000006248	040	28031	01	108,00 €
4431	Amortissement des frais d'études - Requalification rue Marcel Cachin n° inventaire AUT0000006685	040	28031	01	21 307,20 €
sous-total recettes d'ordre d'investissement					**45 904,36 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					**45 904,36 €**

St PIERRE des CORPS

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
13 OCT. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27 – 13

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE – FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES DE LA METROPOLE – GYMNASE DESPOUY / ECOLE HENRI WALLON

RAPPORTEUR: Monsieur Olivier CONTE

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général de Collectivités Territoriales
Vu le règlement d'intervention de Tours Métropole Val de Loire qui fixe les conditions d'octroi et de mise en œuvre de fonds de concours à ses communes membres dans le cadre de la réalisation de son projet de territoire,
Vu la délibération du 6 septembre 2021 de Tours Métropole Val de Loire « création d'un fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole »,
Vu la délibération du 27 mai 2021 de Tours Métropole Val de Loire approuvant les termes du nouveau Contrat de Solidarité Territorial (CRST) pour la période 2021-2027,
Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,
Considérant que le droit à tirage de la commune pour la période 2021-2026 s'élève à 1 094 000€ et sera utilisé partiellement pour le financement des deux opérations citées ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de Tours Métropole Val de Loire deux demandes de fonds de concours :

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les opérations ci-dessous présentées et leurs plans prévisionnels d'investissement hors taxe.

Gymnase Despouy :

Dépenses		**Recettes**	
Travaux	217 972.13 €	Fond Vert TMVL	76 529.93 €
Dont éligibles FV	*122 347.46 €*	Ex-CRST TMVL	32 452.20 €
		Ville de SPDC	108 990.00 €
Total	217 972.13 €	Total	217 972.13 €

Ecole Henri Wallon :

Dépenses		**Recettes**	
Travaux et divers	634 166.67 €	Ex-CRST TMVL	154 000 €
		CD 37 F2D	120 000 €
		ANRU	206 052 €
		Ville de SPDC	154 114.67 €
Total	634 166.67 €	Total	634 166.67 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 13 OCT. 2023
Date de Publication 13 OCT. 2023
Date de Notification 13 OCT. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27 septembre 2023

Monsieur le Maire

MAIRIE de ST-PIERRE-des-CORPS (I.-et-L.)

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
13 OCT. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27-14

OBJET : DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE – FONDS VERT METROPOLITAIN – POSTE DE POLICE MUNICPALE / COURS D'ECOLES / GYMNASE VAL FLEURI / GYMNASE DESPOUY / SDIE

RAPPORTEUR: Monsieur Olivier CONTE

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général de Collectivités Territoriales,
Vu l'article L. 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (Loi énergie climat),
Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi Climat et Résilience),

Afin de soutenir les communes engagées dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique, il est proposé un fonds de concours exceptionnel au titre de l'exercice 2023 dénommé « Fonds Vert Tours Métropole Val de Loire » à hauteur de 5 millions d'euros.
Vu la délibération du 26 juin 2023 de Tours Métropole Val de Loire « création et attribution du fonds vert »,
Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération et les montants concernant Saint Pierre des Corps correspondent bien aux inscriptions budgétaires 2023,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de Tours Métropole Val de Loire cinq demandes de fonds de concours.

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les opérations ci-dessous présentées et leurs plans prévisionnels d'investissement hors taxe.

Poste de police municipale :

Dépenses	Montant HT Opération	Recettes	Montant HT Opération
Travaux	270 482.59 €	Fond Vert - Etat	58 493,83 €
dont éligible Fond Vert =175 044.26 €		F2D Conseil Départemental	52 500,00 €
		Fond Vert TMVL	79 744,00 €
		Ville de Saint Pierre des Corps	79 744,76 €
Total	**270 482,59 €**	**Total**	**270 482,59 €**

Cours d'école Maternelle République :

Dépenses		Recettes	
Travaux et divers	121 963.25 €	AELB	50 401.40 €
		Fond Vert TMVL	35 780.00 €
		Ville de SPDC	35 781.85 €
Total	121 963.25 €	Total	121 963.25 €

Cours d'école Maternelle Stalingrad :

Dépenses		Recettes	
Travaux et divers	133 487.11 €	AELB	56 521.50 €
		Fond Vert TMVL	38 450.00 €
		Ville de SPDC	38 515.61 €
Total	133 487.11 €	Total	133 487.11 €

Gymnase Despouy :

Dépenses		Recettes	
Travaux	217 972.13 €	Fond Vert TMVL	76 529.93 €
Dont éligibles FV	*122 347.46 €*	Ex-CRST TMVL	32 452.20 €
		Ville de SPDC	108 990.00 €
Total	217 972.13 €	Total	217 972.13 €

Gymnase Val Fleuri :

Dépenses		Recettes	
Travaux	23 173.65 €	Fond Vert TMVL	11 586.82 €
		Ville de SPDC	11 586.83 €
Total	23 173.65 €	Total	23 173.65 €

Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE) :

Dépenses		Recettes	
AMO SET	19 046.25 €	Fond Vert Etat	47 518.50 €
SDIE	99 750.00 €	Fond Vert TMVL	23 759.25 €
		Banque des Territoires	23 759.25 €
		Ville de SPDC	23 759.25 €
Total	118 796.25 €	Total	118 796.25 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.

PRÉF D'INDR
13 OCT. 2023
COURRIER

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	13 OCT. 2023
Date de Publication	13 OCT. 2023
Date de Notification	13 OCT. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27 septembre 2023

Monsieur le Maire
Emmanuel FRANÇOIS

MAIRIE de ST-PIERRE-des-CORPS (I.-&-L.)

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27- 15

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - PISCINE

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu la Loi n°2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L5216-5.
Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération et les montants concernant Saint Pierre des Corps correspondent bien aux inscriptions budgétaires 2023,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE un fonds de concours d'un montant de **140 000€** auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2023, pour aider au fonctionnement de la Piscine municipale de Saint Pierre des Corps.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27 septembre 2023

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	29 SEP. 2023
Date de Publication	2 OCT. 2023
Date de Notification	3 OCT. 2023

Monsieur le Maire
Emmanuel FRANÇOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCIIOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 20232

N° 2023 09 27- 16

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DE SAINT PIERRE DES CORPS (DROIT COMMUN)

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu la Loi n°2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L5216-5.
Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération et les montants concernant Saint Pierre des Corps correspondent bien aux inscriptions budgétaires 2023,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE un fonds de concours de droit commun d'un montant de **122 454.50 €** auprès Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2023, pour aider au fonctionnement de la piscine municipale de Saint Pierre Des Corps.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

Monsieur le Maire
Emmanuel FRANÇOIS

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	29 SEP 2023
Date de Publication	- 2 OCT. 2023
Date de Notification	- 3 OCT. 2023

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27 - 17

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE DE SAINT PIERRE DES CORPS (DROIT COMMUN)

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu la Loi n°2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L5216-5.
Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération et les montants concernant Saint Pierre des Corps correspondent bien aux inscriptions budgétaires 2023,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE un fonds de concours de droit commun d'un montant de **122 454.50 €** auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2023, pour aider au fonctionnement du Centre Municipal de Santé de Saint Pierre des Corps.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication - 2 OCT. 2023
Date de Notification - 3 OCT. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27 septembre 2023

Monsieur le Maire
Emmanuel FRANÇOIS

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27- 18

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE – F2D

RAPPORTEUR: Monsieur Olivier CONTE

Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,
Vu les échanges avec les services du Conseil Départemental 37,
Vu le règlement des subventions départementales au titre du F2D,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Demande une subvention d'investissement au titre du F2D d'un montant de 52 500€ auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire pour le financement partiel des travaux d'aménagement des locaux de la Police municipale de Saint Pierre des Corps, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT Opération	Recettes	Montant HT Opération
Travaux	270 482.59 €	Fond Vert - Etat	58 493,83 €
dont éligible Fond Vert = 175 044.26 €		F2D Conseil Départemental	52 500,00 €
		Fond Vert TMVL	79 744,00 €
		Ville de Saint Pierre des Corps	79 744,76 €
Total	**270 482,59 €**	**Total**	**270 482,59 €**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication - 2 OCT. 2023
Date de Notification - 3 OCT. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

Monsieur le Maire
Emmanuel FRANÇOIS

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (I. & L.)

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27 - 19
OBJET : MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES

RAPPORTEUR : Madame Eloïse Drapeau

Vu le code général de collectivités territoriales,
Vu le décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,
Vu l'arrêté du 8 octobre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 19 septembre 2023,
Vu l'avis favorable de la commission petite enfance en date du 11 septembre 2023
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant

Que le règlement de fonctionnement des crèches doit être régulièrement réajusté pour être conforme à la législation en vigueur et dans un souci de permettre aux familles d'anticiper l'organisation des temps de vacances scolaires, durant lesquelles les structures fonctionnent de façon mutualisée, le règlement de fonctionnement des crèches a été modifié. Les taux d'efforts permettant le calcul du tarif pour l'année en cours ont été actualisés. Ont été glissées en annexe, les modalités d'ouverture, de mutualisation et de fermeture des crèches. Un calendrier prévisionnel a été mis en place. Le règlement de fonctionnement et ses annexes sont joints à la délibération.

L'exposé de Madame Drapeau entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE
Le règlement de fonctionnement et les annexes qui lui sont associées.

VOTES : **POUR 30**
CONTRE 2 (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT)
Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication 2 OCT. 2023
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

Le Maire,

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27 - 20

OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET "FONDS D'INNOVATION PETITE ENFANCE (FIPE)

RAPPORTEUR : Madame Eloïse Drapeau

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,
Vu l'appel à candidature émanant des services de l'Etat et de la CNAF en date du mois de juin 2023
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 19 septembre 2023,
Vu l'avis favorable de la commission petite enfance en date du 11 septembre 2023
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant

L'appel à projet relatif au fonds d'innovation petite enfance paru en juin 2023, porté par la CNAF, la Direction générale de la Cohésion Sociale et la Délégation Interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté, qui permet la mise en place de démarches innovantes et s'appuie sur le rapport « Premiers pas ». Projets portés sur la période 2024-2026

Un projet déposé par le service petite enfance (PPE) s'articulant autour d'un parcours d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans n'ayant jamais connu de mode d'accueil, en amont de leur scolarisation. En parallèle une démarche complémentaire est faite auprès de l'Education Nationale pour le financement d'ateliers passerelle, qui seraient complémentaires à ces parcours.

Estimation du Coût global du projet pour 2024 : 109 475 euros pour un an.
Aide CAF/Etat FIPE : 87 580 euros (pour l'animation des ateliers d'éveil)
Participation ville : 21 895 euros (pilotage du dispositif, sur les moyens en personnel actuels du service petite enfance)

L'exposé de Madame Drapeau entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE
Le projet déposé dans le cadre de l'appel à candidature
Et AUTORISE
La poursuite du projet et la signature de tout document (conventions…) qui pourrait lui être associée, s'il bénéficie des fonds sollicités au titre du FIPE

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication - 2 OCT. 2023
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

Le Maire,

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Amin BRIMOU	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27 – 21

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE RELATIVE AU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu le code général de collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 19 septembre 2023,
Vu l'avis de la commission petite enfance en date du 11 septembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant

Le Département, comme la CAF contribue au co-financement du Relais. Cela implique la signature d'une convention de partenariat entre le Département et la Ville, jointe à cette délibération.

Cette convention précise les engagements respectifs du Conseil Départemental et de la ville, concernant le fonctionnement des Relais Petite Enfance. La convention précise notamment les missions du Relais Petite Enfance, tant dans son rôle d'information des familles, que dans l'accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles et des/ candidats à l'agrément.

Elle précise également les modalités d'attribution de la subvention apportée par le Conseil Départemental et le suivi, l'évaluation, le contrôle des actions menées dans le cadre du Relais Petite enfance. Pour 2023, la subvention attendue est de 6 000 euros.

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE
Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Madame Eloïse DRAPEAU ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	29 SEP. 2023
Date de Publication	- 2 OCT. 2023
Date de Notification	- 3 OCT. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-PIERRE-DES-CORPS

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 20232

N° 2023 09 27-22

OBJET : VENTE A LA SOCIETE PIERREVAL AMENAGEMENT OU TOUTE AUTRE SOCIETE S'Y SUBSTITUANT, D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 7.511 M² ENVIRON ISSUE DES PARCELLES CADASTREES AM 91P, 92P, 102P, 141, 182P ET 239P AU PRIX DE 346.000 EUROS

RAPPORTEUR : Marion PERSIANI

Madame PERSIANI informe l'assemblée que la Commune possède des terrains sur le secteur de la Morinerie sur lesquels un permis d'aménager vient d'être autorisé au profit de la société Pierreval, pour la création de 33 lots à bâtir et 2 îlots.
La société Pierreval Aménagement, dont le siège se situe 1 rue Pierre et Marie Curie 22190 PLERIN, sollicite la Commune afin qu'elle lui cède une emprise de 7.511 m² environ,

VU l'estimation des domaines,

VU le Permis d'Aménager n° 037 233 22 00001 délivré le 27 mars 2023,

VU l'offre d'achat présentée par la société Pierreval Aménagement en date du 14 juin 2023,

VU l'avis de la commission d'urbanisme en date du 17 avril 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

CONSIDERANT l'accord intervenu entre la ville de Saint-Pierre-des-Corps et la société Pierreval Aménagement, pour lui vendre une emprise de terrain de 7.511 m² environ issue des parcelles cadastrées AM 91p, 92p, 102p, 141, 182p et 239p au prix de 346.000 euros, dans les conditions figurant dans l'offre d'achat de Pierreval Aménagement en date du 14 juin 2023,

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à la société Pierreval Aménagement ou toute autre société s'y substituant, une emprise de terrain de 7.511 m² environ issue des parcelles cadastrées AM 91p, 92p, 102p, 141, 182p et 239p au prix de 346.000 euros dans les conditions figurant dans l'offre d'achat de Pierreval Aménagement en date du 14 juin 2023,

DECIDE d'inscrire cette recette au budget général,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec ou sans condition suspesive et tout acte de vente régularisant cet avant contrat ci-dessus mentionné.

VOTES : **POUR 18**
CONTRE 8 (Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON)
ABSTENTIONS 6 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Sylvie LENOBLE, Christian BONNARD, Laurence LEFEVRE, Romain DANGER)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

M. le Maire

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	
Transmis en Préfecture le	29 SEP. 2023
Date de Publication	- 2 OCT. 2023
Date de Notification	- 3 OCT. 2023

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.
Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON
Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N°2023 09 27 – 23

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA CAVE MUNICIPALE SITUEE SUR LA COMMUNE DE MONTLOUIS SUR LOIRE ET CADASTREE AM 198 ET AM 199

RAPPORTEUR : Marion PERSIANI

Madame Persiani informe l'assemblée que la Commune est propriétaire d'une cave sur la commune de Montlouis sur Loire au lieu-dit « sous la Gaudellerie ». Ce lieu servait à entreposer le vin utilisé pour les vins d'honneur offerts par la municipalité à l'occasion de cérémonies et autres réceptions organisées par la commune. Actuellement ce bien n'est plus utilisé et cette cave n'a plus d'usage en lien avec le service public.

VU- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et suivants,

VU Le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 17 avril 2023,

VU la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

CONSIDERANT que la commune est propriétaire d'une cave sise au lieu-dit « sous la Gaudellerie » à Montlouis cadastrée AM 198 et AM 199,

CONSIDÉRANT que ce bien était utilisé pour l'entreposage des boissons nécessaires aux cérémonies et autres réceptions organisées par la commune,

CONSIDÉRANT que, depuis plusieurs années, le bien n'est plus affecté à un service public, que dès lors il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public liée à la cessation de toute activité de service public et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre sa vente,

L'exposé de Madame Persiani entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la cave située à Montlouis sur Loire au lieu-dit « sous la Gaudellerie » cadastrée AM 198 et AM 199,

- **PRONONCE** son déclassement du domaine public communal en vue de sa mise en vente,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

VOTES : **POUR** 30
ABSTENTIONS 2 (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27/09/2023

Le Maire

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication - 2 OCT. 2023
Date de Notification

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N°2023 09 27 -24

OBJET : MANDAT DE VENTE SIMPLE DANS LE CADRE DE LA CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 33 RUE PIERRE SEMARD, CADASTRE BC 139.

RAPPORTEUR : Marion PERSIANI

Madame Persiani informe l'assemblée que la Commune possède un bien situé au 33 rue Pierre Sémard.
Il s'agit d'un immeuble mixte sur 3 niveaux anciennement à usage commercial et d'habitation.
Il est donc proposé de le vendre ce bien désormais libre de toute occupation, en faisant appel aux services d'un notaire.
Compte tenu de sa proximité et de sa connaissance du marché foncier local, il est proposé de confier le mandat de vente simple à l'office notarial de Maître Morin, installé sur Saint-Pierre-des-Corps.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-13, L2122-1 et L2241-1,
VU le mandat de vente sans exclusivité ci-annexé
VU l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,
VU la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire d'un bien sis 33 rue Pierre Sémard constitué d'un immeuble mixte activité, habitation, comportant 3 niveaux dont une ancienne boulangerie en rez-de-chaussée.
CONSIDÉRANT que ce bien libre de toute occupation, fait partie du domaine privé de la commune et ne nécessite donc pas de déclassement.
CONSIDÉRANT que la commune n'a pas de projet d'intérêt général sur cette parcelle et qu'elle n'y projette pas d'usage à terme,
CONSIDÉRANT que la commune souhaite céder son foncier n'ayant plus de vocation spécifique.
CONSIDÉRANT que dans cette démarche la commune souhaite s'adjoindre les services d'un professionnel de l'immobilier ayant une bonne connaissance du marché foncier local.

L'exposé de Madame entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de donner mandat de vente simple à l'office notarial de Maître Morin sis 16 rue Ethel et Julius Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, afin de rechercher un acquéreur pour le bien appartenant à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps sis 33 rue Pierre Sémard à Saint-Pierre-des-Corps.

- **APPROUVE** les modalités de mandat de vente simple de l'office notarial de Maitre Morin relatifs à la vente du bien immobilier concerné.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

VOTES : **POUR** **22**
CONTRE **10 (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT)**

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27 septembre 2023

M. le Maire

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication - 2 OCT. 2023
Date de Notification - 3 OCT. 2023

MAIRIE de St-PIERRE-des-CORPS (I.-&-L.)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
29 SEP. 2023
COURRIER

Le Conseil Municipal du 27 Septembre 2023 a été convoqué le 21 Septembre 2023.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 Septembre 2023, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL	**procuration à Emmanuel FRANCOIS**
Laurence LEFEVRE	**procuration à Christian BONNARD**
Christophe DE AMORIM	**procuration à Alain GARCIA**
Annick VOLATIANA	**procuration à Marion PERSIANI**
Samira MOKADEM	**procuration à Alain DELANCHY**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Stéphane AUDUSSEAU**
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	**procuration à Michel SOULAS**
Nabil BENZAIT	**procuration à Fatiha KENDRI**

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Gilles Frémont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023 09 27 - 25
OBJET : CONVENTION CONSERVATOIRE EMMANUEL CHABRIER ET HARMONIE MUNICIPALE DE SAINT PIERRE DES CORPS

RAPPORTEUR : Monsieur CHAPEAU

Vu le code général de collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission Culturelle en date du 31 Mai 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant
Qu'une convention doit être signée entre le Conservatoire de Saint-Pierre-des-Corps Emmanuel Chabrier et l'association « Harmonie Municipale »

L'exposé de Monsieur CHAPEAU entendu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la délibération

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 29 SEP. 2023
Date de Publication 2 OCT. 2023
Date de Notification 3 OCT. 2023

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27 septembre 2023

Le Maire,

MAIRIE de St-PIERRE-des-CORPS (I.-&-L.)